COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION **Cenergy Holdings**

Forme juridique[1] : **Société anonyme**

Adresse: **Avenue Marnix** N°: **30**

Code postal: **1000** Commune: **Bruxelles**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet [2]: **www.cenergyholdings.com**

Adresse e-mail [2]: **administration@cenergyholdings.com**

Numéro d'entreprise **0649.991.654**

DATE **19-06-2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne[3] :

[X] les COMPTES ANNUELS en **EURO** [4] approuvés par l'assemblée générale du **30-05-2023**

[X] les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01-01-2022** au **31-12-2022**

l'exercice précédent des comptes annuels du **01-01-2021** au **31-12-2021**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ [5] identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **67** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.6, 6.8, 6.11, 6.17, 6.20, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature (nom et qualité)	Signature (nom et qualité)
Dimitrios Kyriakopoulos	**Alexandros Benos**
Vice-Président Exécutif	**CFO**

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Bedoret Xavier
Rue Cloqueau 16, 1380 Lasne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 31/05/2022, fin: 30/05/2023

Gallagher William
Mystra FLAT 10, boîte 202, 2408 Nicosia, Chypre

Mandat: Administrateur, début: 31/05/2022, fin: 30/05/2023

Iraola Manuel
Alfonso Avenue 812, 33146 Goral Gables, Florida, Etats-Unis

Mandat: Administrateur, début: 31/05/2022, fin: 30/05/2023

Kapetanaki Maria
Evoias 8C, 15231 Halandri, Grèce

Mandat: Administrateur, début: 31/05/2022, fin: 30/05/2023

Kyriakopoulos Dimitrios
Yakinthou 6a, 14578 Ecali, Grèce

Mandat: Administrateur, début: 31/05/2022, fin: 30/05/2023

Rutkowski Joseph
Lantana Circle 96, SC29440 Georgetown, Etats-Unis

Mandat: Administrateur, début: 31/05/2022, fin: 30/05/2023

Sarkisian Ochanesoglou Marina
Seestrasse 5, SU-8803 Ruschlikon, Suisse

Mandat: Administrateur, début: 31/05/2022, fin: 30/05/2023

Wiedenmann Rudolf
Stormstraat 20, 90491 Nurnberg, Allemagne

Mandat: Administrateur, début: 31/05/2022, fin: 30/05/2023

Zakos Margaret
Ontario Str. 185, boîte 1306, K7L2Y7 Kingston on, Canada

Mandat: Administrateur, début: 31/05/2022, fin: 30/05/2023

Macvicker Simon
Oak House Eaton Constatine 0, SY56SG Shrewsbury, Royaume-Uni

Mandat: Administrateur, début: 31/05/2022, fin: 30/05/2023

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL 0429.501.944
Culliganlaan 5, 1831 Diegem, Belgique

Numéro de membre: B00009
Mandat: Commissaire, début: 31/05/2022, fin: 27/05/2025

Représenté par:

1 Daelman Marc
Culliganlaan 5 1831 Diegem Belgique

, Numéro de membre : AO1579

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société**,

B. L'établissement des comptes annuels **,

C. La vérification des comptes annuels et/ou

D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	0	17.371
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	183.279.985	175.789.571
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	119	375
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	119	375
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	183.279.866	175.789.197
Entreprises liées	6.15	280/1	183.274.331	175.783.662
Participations		280	183.274.331	175.783.662
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	5.535	5.535
Actions et parts		284	5.535	5.535
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	16.041.207	1.797.969
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	14.989.714	507.972
Créances commerciales		40	163.610	172.421
Autres créances		41	14.826.104	335.552
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	966.691	1.215.227
Comptes de régularisation	6.6	490/1	84.802	74.770
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	199.321.192	177.604.912

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	188.526.532	176.446.676
Apport	6.7.1	10/11	177.483.240	177.483.240
Capital		10	117.892.172	117.892.172
Capital souscrit		100	117.892.172	117.892.172
Capital non appelé [6]		101		
En dehors du capital		11	59.591.068	59.591.068
Primes d'émission		1100/10	59.591.068	59.591.068
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	9.173.889	8.575.071
Réserves indisponibles		130/1	6.443.456	5.844.639
Réserve légale		130	6.443.456	5.844.639
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	90.285	90.285
Réserves disponibles		133	2.640.148	2.640.148
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.869.403	-9.611.636
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net [7]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

6 Montant venant en déduction du capital souscrit.

7 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	10.794.660	1.158.236
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	10.488.035	870.937
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	224.555	175.001
Fournisseurs		440/4	224.555	175.001
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	35.699	35.245
Impôts		450/3	16.712	16.106
Rémunérations et charges sociales		454/9	18.987	19.139
Autres dettes		47/48	10.227.780	660.691
Comptes de régularisation	6.9	492/3	306.626	287.299
TOTAL DU PASSIF		10/49	199.321.192	177.604.912

6 Montant venant en déduction du capital souscrit.

7 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	94.377	29.019
Chiffre d'affaires		6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74	94.377	29.019
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations			60/66A	2.045.501	2.115.481
Approvisionnements et marchandises			60		
Achats			600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609		
Services et biens divers			61	1.517.761	1.376.344
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	426.560	494.758
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	18.863	172.381
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	82.118	71.364
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A	200	634
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-1.951.124	-2.086.462

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	23.598.467	894.679
Produits financiers récurrents			75	23.598.317	879.239
Produits des immobilisations financières			750	23.329.157	635.179
Produits des actifs circulants			751	38	50
Autres produits financiers		6.11	752/9	269.122	244.010
Produits financiers non récurrents		6.12	76B	150	15.440
Charges financières			65/66B	59.352	7.853
Charges financières récurrentes		6.11	65	55.425	4.411
Charges des dettes			650	53.367	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		651		
Autres charges financières			652/9	2.058	4.411
Charges financières non récurrentes		6.12	66B	3.927	3.442
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	21.587.990	-1.199.636
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77		48
Impôts			670/3		48
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	21.587.990	-1.199.684
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	21.587.990	-1.199.684

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	11.976.354	-9.611.636
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	21.587.990	-1.199.684
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-9.611.636	-8.411.952
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	598.818	
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	598.818	
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	1.869.403	-9.611.636
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	9.508.134	
Rémunération de l'apport		694	9.508.134	
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		20P	xxxxxxxxxxxxxxx	17.371
Mutations de l'exercice				
Nouveaux frais engagés		8002		
Amortissements		8003	17.371	
Autres	(+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		(20)	0	
Dont				
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement		200/2		
Frais de restructuration		204		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.335
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	1.235	
Cessions et désaffectations		8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	4.571	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.961
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	1.491	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	4.452	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	119	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	176.132.316
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361	7.494.596	
Cessions et retraits		8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391	183.626.912	
Plus-values au terme de l'exercice		8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8411		
Acquises de tiers		8421		
Annulées		8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	348.654
Mutations de l'exercice				
Actées		8471	3.927	
Reprises		8481		
Acquises de tiers		8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521	352.581	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(280)	183.274.331	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		281P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Additions		8581		
Remboursements		8591		
Réductions de valeur actées		8601		
Réductions de valeur reprises		8611		
Différences de change	(+)/(-)	8621		
Autres	(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8651		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.535
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363		
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393	5.535	
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	5.535	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Additions		8583		
Remboursements		8593		
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	
CORINTH PIPEWORKS Société anonyme MESOGEION AVENUE 2-4 115 27 ATHENS Grèce	Actions Nominatives	26.725.700	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	138.047.072	5.356.233
HUMBEL LIMITED Société à responsabilité limitée CHYTRON 28 1075 Lefkosia Chypre	Actions Nominatives	2.000	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	10.862.992	-4.918
HELLENIC CABLES S.A. HELLENIC CABLE INDUSTRY Société anonyme MESOGEION AVENUE 2-4 115 27 ATHENS Grèce	Actions Nominatives	21.901.405	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	119.230.197	45.201.197
ICME ECAB Société anonyme DRUMUL INTRE TARLALE STREET - 73644 BUCHAREST Roumanie	Actions Nominatives	343.704.016	99,98	0,00	31/12/2022	RON	147.212.111	48.070.050
DE LAIRE LIMITED Société à responsabilité limitée CHYTRON 28 1075 Lefkosia Chypre	Actions Nominatives	15.000	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	4.946	-3.927
INTERNATIONAL TRADE Société anonyme RUE DU TRONE 4 1000 Bruxelles Belgique 0600.964.488	Actions Nominatives	43.542	12,21	0,00	31/12/2022	EUR	37.256.761	1.352.981

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) *(en unités)*	
LESCO ROMANIA Société anonyme DRUMUL INTRE TARLALE STREET - 73644 BUCHAREST Roumanie					31/12/2022	RON	477.002	26.793
	Actions Nominatives	58.500	65,00	0,00				
STEELMET Société anonyme MESOGEION AVENUE 2-4 115 27 ATHENS Grèce					31/12/2022	EUR	2.364.373	1.725.157
	Actions Nominatives	4.700	29,56	0,00				
HELLENIC CABLES AMERICAS Co. Société anonyme TOWN AND COUNTRY BLVD 750 , TX77024 HOUSTON Etats-Unis					31/12/2022	USD	7.678.992	-10.125
	Actions nominatives	100	100,00	0,00				

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXXXXXXX	117.892.172
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	117.892.172	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Représentation du capital Catégories d'actions			
ACTIONS SANS VALEUR NOMINALE		117.892.172	190.162.681
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXXXXXXX	
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXXXXXXX	190.162.681

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		XXXXXXXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXXXXXXX	0
Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

	Exercice
EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

CENERGY HOLDINGS SA

Sur base des déclarations de transparence communiquées à la société, les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la société au 31 décembre 2022 sont répartis comme suit :
79,78% détenus directement par Viohalco S.A.
Les dernières déclarations de transparence sont disponibles sur le site web de Cenergy Holdings (www.cernergyholdings.com)

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	
Dettes fiscales estimées	450	16.712
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 178/9 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	18.987

Exercice

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	1	1
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1,0	1,0
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	1.611	1.626
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	368.659	435.151
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	42.471	46.520
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	15.429	13.087
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	82.118	71.364
Autres		641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	150	15.440
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	150	15.440
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769	150	15.440
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	4.127	4.076
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	200	634
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	200	634
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	3.927	3.442
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	3.927	3.442
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	7.789.079
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	79.602	79.083
Par la société	9146	22.650	6.734
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	190.580	171.050
Précompte mobilier	9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

	Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

	Code	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

	Exercice
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats	

	Exercice
ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT	

	Exercice
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN	
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société	

	Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)	
Garanties constituées par l'entreprise pour sûreté ou engagements d'entreprises liées	667.420.000

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	(280/1)	183.274.331	175.783.662
Participations	(280)	183.274.331	175.783.662
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	14.603.610	172.321
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	14.603.610	172.321
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	820.204	725.272
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	820.204	725.272
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	667.072.000	684.300.000
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	23.329.157	635.179
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	
Néant	

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	430.417
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	111.920
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	16.050
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Viohalco SA
Avenue Marnix 30

1000 Bruxelles, Belgique

0534941439

Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	111.920
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	16.050
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	304.255
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	92.787
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION
Les règles d'évaluation sont établies en conformité avec l'AR du 30 janvier 2001.

1. Frais d'établissement
Les frais d'établissement sont portés à l'actif et amortis par tranche annuelle de 20%. Dans ce cas, l'amortissement débute le mois au cours duquel ils ont été exposés et est calculé prorata temporis.
Les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt et l'amortissement débute le mois de la prise en compte.

2. Immobilisations incorporelles
Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition y compris les frais accessoires, frais de transport et la TVA non déductible.
Les immobilisations dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties de façon linéaire. Le taux pratiqué varie entre 10 et 20%. Les amortissements débutent le mois au cours duquel ils ont été exposés et sont calculés prorata temporis.
Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

3. Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et la T.V.A. non déductible.
Les frais d'entretien et de grosses réparations sont pris en charge par l'exercice. Ils ne seront constitutifs d'immobilisés que dans les cas estimés exceptionnels par le Conseil d'Administration.
Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les amortissements débutent le mois au cours duquel ils ont été exposés et sont calculés prorata temporis, y compris les frais accessoires. Aucun amortissement n'est pratiqué durant l'année de la cession.
Les taux annuels suivants sont appliqués:
-Terrains : non amortis
-Bâtiments et constructions : 3 % à 4%
-Installations et aménagements : 10 %
-Mobilier : 10% à 20 %
-Matériel informatique, bureautique et logiciels : 10% à 20 %
-Matériel roulant : 10% à 25 %
-Autre matériel : 10% à 20 %
Aucun amortissement n'est pratiqué sur les immobilisations en cours ou sur les acomptes versés.

4. Immobilisations financières
Chaque participation et autre titre de portefeuille est comptabilisé à son prix d'acquisition, non compris les frais accessoires qui sont quant à eux pris en résultat, et compte tenu des éventuelles corrections de valeur y afférentes.
A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque participation et autre titre de portefeuille est effectuée par la direction et ensuite soumise au Conseil d'Administration pour approbation afin de déterminer s'il existe une moins-value durable par rapport à la valeur d'acquisition.
Cette évaluation est basée sur les principes suivants:
"Pour les participations dans les entreprises liées, la valeur estimée prend en compte les prévisions de performance financière à partir des budgets et business plans préparés par le management de ces entreprises (Discounted Cash Flows). Toutefois, le Conseil d'Administration peut également prendre en considération d'autres éléments tels que la valeur boursière des sociétés cotées, des multiples de valorisation de
sociétés cotées comparables ou la valeur patrimoniale de la société (telle que définie ci-dessous).
"Pour les autres titres de portefeuille, la valeur estimée prend en compte la valorisation au dernier cours de bourse de l'exercice pour les sociétés cotées et la valeur patrimoniale des sociétés, c'est à dire leur actif net comptable corrigé des plus et moins-values latentes estimées de manière objective et prudente et jugées durables, dans la mesure où ces informations sont disponibles, pour les sociétés non cotées.
Les moins-values durables font l'objet de réductions de valeur. Si à l'avenir, les circonstances justifiant ces moins-values ne sont plus d'application de manière durable, les réductions de valeur y relatives sont alors annulées.
La méthode d'évaluation utilisée est employée systématiquement d'exercice à exercice.
Chaque participation ou autre titre de portefeuille peut être réévaluée, notamment si la plus-value a un caractère durable, en portant la plus-value directement au bilan.

5. Créances à plus d'un an et à un an au plus
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où il y a une dépréciation durable.

6. Placements de trésorerie
Les actions et parts détenues dans d'autres entreprises, avec lesquelles il n'existe pas de lien durable n'ont pas le caractère d'immobilisations financières. Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les frais de transactions sont eux pris en charge.
Les titres à revenus fixes sont évalués à leur valeur d'acquisition. L'effet cours est pris en résultat pro rata temporis et de manière linéaire sur la durée restant à courir des titres et est portés, selon le cas, en majoration ou en diminution de la valeur des titres.
A la fin de chaque exercice, la valeur nette comptable de chaque placement est comparée à la valorisation au dernier cours de bourse de l'exercice.
Les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur. Si à l'avenir, les circonstances justifiant ces moins-values ne sont plus d'application, les réductions de valeur y relatives sont alors annulées.

7. Provisions pour risques et charges
Le Conseil d'Administration procède chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture
des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise et procède aux ajustements nécessaires.

RÈGLES D'ÉVALUATION

8. Actifs et passifs libellés en devises
Les opérations en devises sont enregistrées en contre-valeur euros à la date de l'opération. Chaque participation dont l'acquisition a donné lieu à une opération en devise est reprise à sa valeur historique d'acquisition en euros. Les autres avoirs et/ou engagements monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change moyen du dernier jour de l'exercice.

9. Ecart de fusion (Goodwill/Badwill)
Si la valeur comptable des actions détenues dans la comptabilité de la société absorbante est supérieure à la quote-part que ces actions représentent dans les capitaux propres de l'absorbée, la différence est imputée autant que possible, aux éléments de l'actif qui ont une valeur supérieure à la valeur comptable ou aux éléments du passif qui ont une valeur inférieure à leur valeur comptable.
Si, après avoir effectué les imputations, une différence subsiste, elle est soit portée à l'actif au titre de goodwill, soit prise en charge par la société absorbante en autres charges exceptionnelles.
Si la valeur comptable des actions détenues dans la comptabilité de la société absorbante est inférieure à la quote-part que ces actions représentent dans les capitaux propres de l'absorbée, il convient d'examiner si certains actifs ne sont pas surévalués ou certains passifs sous-évalués et de procéder aux ajustements nécessaire et si après avoir effectué ces ajustements, une différence subsiste, elle est portée au compte de résultats de la société absorbante, en autres produits exceptionnels.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

CENERGY HOLDINGS SA

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation les états financiers non consolidés de la société au 31 décembre 2022, ainsi que notre rapport de gestion. Dans ce rapport, nous souhaitons également vous rendre compte de notre gestion au cours de cet exercice.

Ce rapport, ainsi que les états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été mis à votre disposition.

1. Vue d'ensemble, résultats et risques de la société (art 3:6 §1 1° du Code des sociétés et des associations)

1.1 Aperçu de l'année 2022 (au niveau du groupe)

Tout au long de l'année 2022, Cenergy Holdings a pu tirer parti de l'amélioration constante des conditions dans le secteur de l'énergie, la forte demande de produits de tubes d'acier ayant repris tandis que le segment Câbles s'est développé à la fois sur les marchés offshore et onshore. Les deux segments ont mené à bien leurs projets d'énergie, ce qui a permis d'atteindre de nouveaux niveaux élevés de rentabilité pour l'année.

Plus précisément, la rentabilité opérationnelle (EBITDA ajusté) a atteint 136,8 millions d'euros, soit une hausse de 31 % par rapport à 2021, tandis que le bénéfice après impôt a atteint 60 millions d'euros, ce qui permet à la direction de la Société de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'approuver une distribution de dividendes pour la première fois de son histoire.

Pour le segment Câbles, le taux d'utilisation élevé de toutes les lignes de production, le carnet de commandes record de 1,35 milliard d'euros à la fin de l'année et l'exécution réussie de projets de premier plan figurent parmi les faits marquants de l'année 2022. L'attention portée sur les produits à valeur ajoutée et les conditions favorables du marché ont conduit à une croissance considérable de tous les indicateurs de rentabilité, améliorant ainsi l'EBITDA ajusté de 22 %. Par conséquent, et compte tenu de la demande croissante pour les câbles offshore, le segment a réalisé des dépenses d'investissements d'environ 70 millions d'euros en 2022, en grande partie pour améliorer l'infrastructure portuaire et désengorger certaines lignes de production, ainsi que pour permettre un agrandissement des unités commerciales offshore et onshore. Pour explorer davantage le potentiel éprouvé du marché de l'éolien offshore et la transition accélérée vers une économie à faible émission de carbone, un programme d'investissement d'environ 80 millions d'euros sur deux ans a été annoncé début 2023. Ce programme a pour but d'étendre considérablement l'usine de câbles sous-marins de Corinthe, en Grèce, en doublant la capacité de production, en fournissant un espace de stockage supplémentaire et en améliorant considérablement les installations portuaires de l'usine.

Après une période de deux ans de perturbation sans précédent sur les marchés de l'énergie,

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

2022 a été une année de reprise pour le segment Tubes d'acier, l'EBITDA ajusté ayant dépassé les niveaux de 2019 pour atteindre 28 millions d'euros. Cette rentabilité accrue est le résultat d'un quatrième trimestre solide au cours duquel les projets à forte marge, récemment approuvés, ont commencé. Avec toutes les initiatives stratégiques prises au cours des années précédentes, Corinth Pipeworks a réussi à accroitre sa part de marché dans un marché plus fort, prenant une position de leader dans les technologies de transition énergétique, telles que les pipelines d'hydrogène et ceux de transport et stockage de CO2 (CCS). La reprise significative du marché de l'énergie en 2022 et une série de projets importants attribués ont permis d'atteindre un carnet de commandes record de 670 millions d'euros à la fin de l'année. Dans le même temps, la filiale s'est engagée à minimiser son empreinte environnementale et à se fixer des objectifs ambitieux à moyen et long terme, tout en obtenant des certifications dans le cadre d'une déclaration environnementale de produit (EPD) pour ses produits en acier.

1.2 Résultats pour l'année 2022

L'entreprise clôture l'année avec un gain de 21.588 k€, contre une perte de 1.200 k€ en 2021.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 2.046 k€ pour l'exercice 2022, contre 2.115 k€ en 2021. Les charges d'exploitation de l'exercice 2022 comprennent 430 k€ de rémunération des membres du conseil d'administration, 427 k€ de frais de personnel, 309 k€ d'honoraires d'experts.

Les recettes sont principalement générées par les dividendes reçus des filiales, pour 23.329 k€ en 2022, contre 635 k€ en 2021 ; la principale contribution est un acompte sur dividende d'Hellenic Cable, pour 23.000 k€.

1.3 Perspectives (au niveau d'un groupe)

Dans un contexte financier et géopolitique incertain, le segment Câbles est convaincu de poursuivre sa dynamique de performance dans les produits, car la demande reste forte. Plusieurs projets validés et un niveau élevé d'utilisation des capacités de toutes les usines tout au long de l'année 2023 favoriseront la rentabilité de l'ensemble du segment cette année.

La dynamique de l'électrification en Europe et la demande croissante pour les connexions au réseau devraient alimenter le carnet de commandes de câbles terrestres. Pour s'y préparer, Hellenic Cables a acquis une zone industrielle près de son usine de Thiva afin de l'utiliser à la fois comme site de production étendu pour ses câbles terrestres basse tension et de télécommunication, et comme entrepôt de matières premières et de produits semi-finis. En ce qui concerne l'unité commerciale en charge des projets, plusieurs contrats ont été obtenus au cours des derniers mois et d'autres projets devraient être attribués cette année. Hellenic Cables, par le biais d'un important programme d'investissement s'étendant sur la période 2023-2024, vise à renforcer son rôle de catalyseur clé de la transition vers l'énergie verte. Tous ces investissements lui permettront d'exécuter efficacement un carnet de commandes record et de répondre à la demande croissante, ainsi qu'aux attentes plus élevées des clients et des parties prenantes. Enfin, et suite aux annonces précédentes, les discussions avec Ørsted sur le partenariat pour la construction d'une usine de câbles d'interconnexion sous-marins dans le Maryland, aux États-Unis, se poursuivent.

Le segment Tubes d'acier, quant à lui, a laissé derrière lui trois années difficiles marquées par la pandémie et la crise de l'énergie qui s'en est suivie, durant lesquelles le but était de garantir l'utilisation des capacités. L'année s'annonce positive grâce au carnet de commandes solide construit en 2022 et à un mix de projets à plus forte marge bénéficiaire. À l'avenir, Corinth Pipeworks s'attend à ce que le secteur du gaz combustible poursuive sa croissance dynamique, conformément aux piliers de la transition énergétique. L'amélioration des conditions du marché se traduit par une amélioration du carnet de commandes, contribuant ainsi à des perspectives positives pour l'année prochaine.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Dans l'ensemble, Cenergy Holdings privilégie la croissance de la valeur par rapport au volume. Sa stratégie consiste à continuer de générer des bénéfices grâce à son rôle unique de « facilitateur énergétique » et à investir dans sa capacité de production pour répondre aux besoins des marchés de l'éolien offshore et de l'électrification en pleine croissance.

1.4 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Le processus de gestion des risques de Cenergy Holdings comporte quatre étapes :

(a) les risques sont identifiés au cours d'une revue périodique;
(b) il en résulte la rédaction de l'univers des risques, qui est ensuite soumis à une analyse et à une évaluation à la fois quantitative et qualitative, afin de définir le profil de risque actualisé de la Société ;
(c) cette liste de risques prioritaires fait ensuite l'objet d'un examen approfondi afin d'assurer une cartographie correcte et à jour de la réponse aux risques applicables, à savoir les structures, politiques, procédures et mécanismes de suivi mis en place par les directions opérationnelles afin de gérer ces risques ;
(d) le Comité d'Audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société et se penche régulièrement sur certains aspects du contrôle interne et de la gestion des risques.

Pour plus d'informations sur les risques auxquels l'entreprise est confrontée, les actionnaires sont invités à se référer à la section sur la gestion des risques dans le rapport annuel relatif aux comptes consolidés.

2. Affectation du résultat (gain de l'exercice en cours)

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende brut de 0,05 EUR par action et d'affecter le solde au report à nouveau, comme suit :

- Perte reportée des exercices précédents 9.612 k€
- Bénéfice de l'année en cours 21.588 k€
- **Bénéfice à affecter au 31 décembre 2022 11.976 k€**
- Affectation à la réserve légale 599 k€
- Bénéfice à distribuer - rémunération du capital 9.508 k€
- **Bénéfice à reporter au 31 décembre 2022 1.869 k€**

Un montant brut de 0,05 EUR par action sera payable à la suite de l'approbation par l'assemblée générale de cette proposition de résolution.

3. Information sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice (art. 3:6 §1 2° du Code des Sociétés et Associations)

Le conseil d'administration informe les actionnaires qu'il n'y a pas eu d'événements postérieurs significatifs. Les actionnaires sont également invités à lire la section sur les événements postérieurs dans le rapport de gestion sur les états financiers consolidés de la société.

4. Informations sur les circonstances susceptibles d'avoir un impact significatif sur le développement de la société, pour autant que ces informations ne soient pas de nature à nuire gravement à la société (art. 3:6 §1 3° du Code des sociétés et associations)

Le conseil d'administration informe les actionnaires qu'à sa connaissance, il n'existe pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence significative sur le développement de la société.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

5. Activités de recherche et de développement (art. 3:6 §1 4° du Code des sociétés et des associations)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a pas mené d'activités de recherche et de développement. Ces activités relèvent de la responsabilité des filiales et sont abordées dans la section relative à la performance de l'entreprise et dans le rapport d'activité de chaque secteur.

6. Succursales de la société (art 3:6 §1 5° du Code des sociétés et des associations)

La Société possède une succursale en Grèce appelée Cenergy Holdings (Succursale Grecque) qui détient et gère les actifs précédemment détenus par les Sociétés absorbées Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holding.

7. Utilisation d'instruments financiers (art. 3:6 §1 8° du Code des sociétés et des associations)

La Société n'a pas utilisé d'instruments financiers au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Néanmoins, les filiales utilisent des instruments de couverture dont le détail est présenté dans les états financiers du rapport annuel 2022.

8. Gouvernance d'entreprise (art 3:6 §2 du code des sociétés et des associations)

Pour la description des règles de bonne gouvernance qui ont été mises en place, le Conseil d'Administration demande à l'assemblée générale de bien vouloir se référer au rapport annuel établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations et publié avec les comptes consolidés.

Par le présent rapport, nous soumettons à l'approbation des actionnaires les comptes annuels de la Société qui rendent compte de manière fidèle des activités de la Société qui ont eu lieu au cours de l'exercice 2021.

Les informations sur la diversité et les informations non financières figurent dans les rubriques « Rapport de Gouvernance » et « Informations non financières » du Rapport annuel consolidé de la Société.

La déclaration de gouvernance d'entreprise de la Société fournit des informations détaillées sur la composition et le fonctionnement du Comité d'Audit ainsi que la confirmation de l'expertise d'au moins un de ses membres sur les questions comptables et financières.

Nous vous demandons également d'accorder la décharge totale pour l'achèvement de notre mandat au cours de l'exercice financier écoulé, de même que la décharge au commissaire-réviseur pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.

Fait à Bruxelles, le 8 mars 2023

Dimitrios KYRIAKOPOULOS
Vice-président exécutif

Alexandros BENOS
CFO

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

CENERGY HOLDINGS

Déclaration de Gouvernance d'entreprise

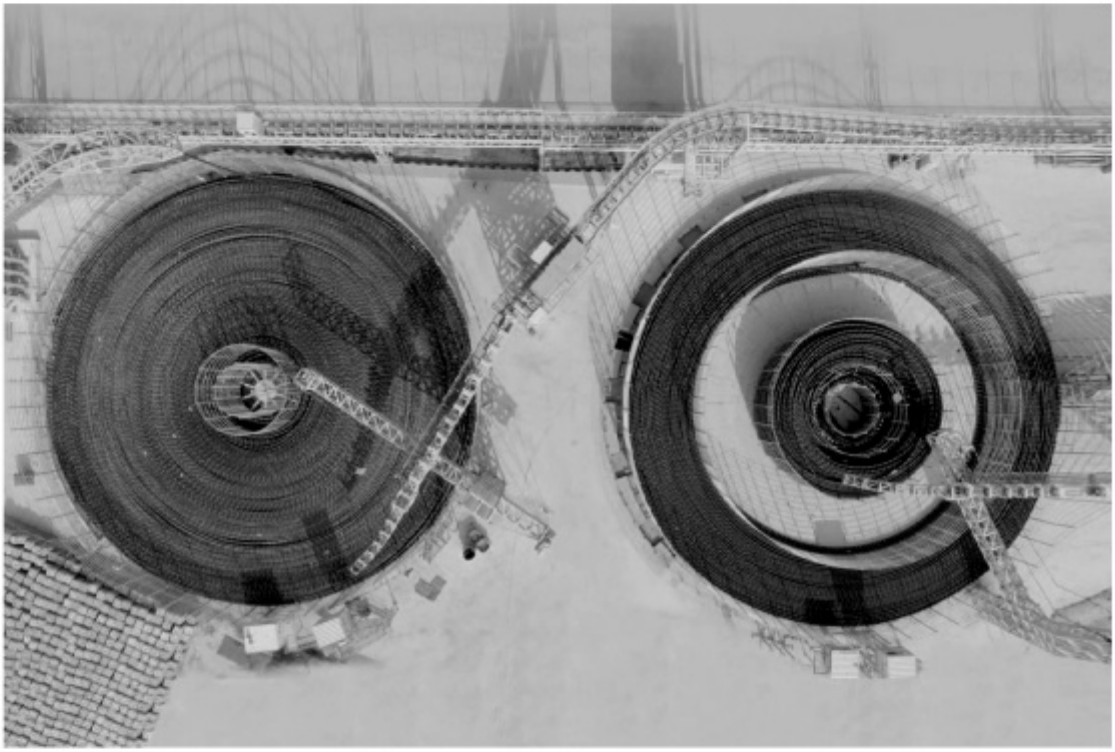

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

En sa qualité de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Cenergy Holdings applique des normes qui sont en conformité avec les dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (« le Code de gouvernance d'entreprise »), qui fait office de référence. Le code de gouvernance d'entreprise est disponible sur le site web de la Commission Corporate Governance (https://www.corporategovernancecommittee.be/en).

Le Code de gouvernance d'entreprise est structuré autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « comply or explain ». Les sociétés belges cotées doivent respecter le Code de gouvernance d'entreprise, mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, à la condition qu'elles fournissent une explication motivée de leurs écarts.

Au cours de l'exercice 2022, la Société s'est conformée aux principes du Code de gouvernance d'entreprise, à l'exception des éléments suivants :

Principe 4.19 : *« Le conseil d'administration institue un comité de nomination composé majoritairement d'administrateurs non exécutifs indépendants. »*

Explication : Conformément au principe 4.20 du code de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration de Cenergy Holdings a opté pour un comité de nomination et de rémunération combiné. Le 31 mai 2022, M. Joseph Rutkowski a été nommé membre du Conseil d'administration de Viohalco, société mère de Cenergy Holdings, et a donc cessé de remplir les critères d'indépendance énoncés dans le CSA et le Code de Gouvernance d'entreprise. Depuis cette date, le comité de nomination et de rémunération ne compte que deux membres indépendants sur les quatre membres du Conseil nommés. Le Conseil considère que le comité devrait continuer à bénéficier de l'expérience de M. Rutkowski, qui agit également en tant que président du comité. Cenergy Holdings considère que la composition du comité est adéquate et ne compromet pas son efficacité ni l'exercice de ses missions juridiques par le comité.

Principe 7.6 : *« Un administrateur non exécutif reçoit une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la société ».*

Principe 7.9 : *Le conseil d'administration fixe un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir ».*

Explication (7.6 & 7.9) : La politique de rémunération de la Société est exposée dans le rapport de rémunération. Cette politique ne prévoit pas de rémunération en actions. Le Conseil d'administration examine les propositions faites par le Comité de nomination et de rémunération afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard des objectifs et de la stratégie de la Société.

Le Conseil d'administration de Cenergy Holdings a adopté une Charte de gouvernance d'entreprise afin de renforcer les normes de la Société conformément aux recommandations du Code de gouvernance d'entreprise. Cette charte vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la Société et elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise est disponible sur le site web de la Société (https://www.cenergyholdings.com/).

Pour obtenir une image complète des règles de gouvernance d'entreprise de Cenergy Holdings, il convient de lire la déclaration de gouvernance d'entreprise en combinaison avec les statuts de la Société, la Charte de gouvernance d'entreprise ainsi que les dispositions de gouvernance d'entreprise visées dans le Code belge des sociétés et des associations (« CSA »).

Étant donné la cotation secondaire des actions de la Société à la Bourse d'Athènes (Athex), Cenergy Holdings se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

Conseil d'administration

Rôle

Cenergy Holdings a choisi une structure de gouvernance moniste en vertu du Code de gouvernance d'entreprise. Le Conseil d'administration (le « Conseil ») détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil d'administration a la responsabilité :

- de définir les orientations générales de la Société ;
- de prendre des décisions quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la Société et d'examiner régulièrement tout aspect y afférent ;
- de décider de la structure de la direction exécutive et de

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

déterminer les pouvoirs et les obligations qui lui sont confiés ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité, l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers de la Société, ainsi que des autres informations financières ou non financières pertinentes à propos de la Société conformément à la législation en vigueur ;
- de suivre et de réexaminer le fonctionnement efficace du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération ;
- d'approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la direction exécutive et de vérifier sa mise en place ;
- de surveiller la qualité des services fournis par le commissaire aux comptes et l'audit interne, en tenant compte de l'évaluation du comité d'audit ;
- d'approuver le rapport sur la rémunération soumis par le comité de nomination et de rémunération ; et
- de tous les autres sujets dévolus au Conseil d'administration par le CSA.

Le Conseil a le droit de déléguer aux membres de la direction exécutive une partie de ses pouvoirs liés principalement à la gestion quotidienne de la Société.

Composition du Conseil

Au 31 décembre 2022, le Conseil est composé de 10 membres, conformément à l'article 8 des statuts, comme suit :

Tableau 7 : Composition du Conseil d'administration

Nom	Poste	Début du mandat	Fin du mandat
Xavier Bedoret	Président - membre non exécutif du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Dimitrios Kyriakopoulos	Vice-président - membre exécutif du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Simon Macvicker	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Rudolf Wiedenmann	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Margaret Zaxos	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Maria Kapetanaki	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Joseph Rutkowski	Membre non exécutif du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Marina Sarkisian Ochanesoglou	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
Manuel Iraola	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2022	Mai 2023
William Gallagher	Membre non exécutif indépendant du Conseil	Mai 2022	Mai 2023

Le mandat de tous les membres du Conseil expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2023.

Informations sur les membres du Conseil

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes d'administrateurs suivants (outre leur poste d'administrateur dans la Société) et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision suivants.

Xavier Bedoret *(président, membre non exécutif du conseil)*
M. Bedoret est titulaire d'un master en droit et en psychologie de l'université catholique de Louvain (UCL). Il est diplômé commissaire aux comptes par l'Institut belge des réviseurs d'entreprises (IRE). Il est également titulaire d'un certificat en gouvernance d'entreprise (INSEAD). Après dix ans d'audit financier chez KPMG à Bruxelles (Belgique) et à Stamford (États-Unis), il a rejoint la direction financière et ensuite la direction d'audit et des risques d'ENGIE (France). Aujourd'hui, il est également membre du Conseil d'administration et de la direction exécutive de Viohalco SA. Il est également président du Conseil d'administration d'International Trade SA, une filiale de Viohalco.

Dimitrios Kyriakopoulos *(Vice-président, membre exécutif du Conseil)*
M. Kyriakopoulos est diplômé en administration des affaires de la faculté des Études économiques et des affaires de l'université d'Athènes. Il est titulaire de bachelors en Administration des affaires du City of London College et en marketing de l'Institute of Marketing (CIM-UK). Il est également vice-président exécutif d'ElvalHalcor S.A. Il est membre du Conseil d'administration de Symmetal et Anoxal, ainsi que de trois autres petites sociétés du groupe Viohalco. M. Kyriakopoulos a rejoint Viohalco en 2006 et a occupé depuis divers postes de direction, parmi lesquels ceux de directeur financier de Viohalco et vice-président des métaux non ferreux. Avant de rejoindre Viohalco, il a eu une longue carrière auprès de Pfizer/Warner Lambert, en tant que président d'Adams (Département Confiserie de Pfizer) Europe, Moyen-Orient et

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Afrique, président régional Produits de consommation de Warner Lambert pour l'Italie, la France et l'Allemagne, directeur régional Moyen-Orient et Afrique et président et administrateur délégué de Warner Lambert Grèce. Il a également été directeur général adjoint de Hellenic Duty Free Shops.

Simon Macvicker *(membre non exécutif du Conseil)*
M. Macvicker est titulaire d'un MBA de la Warwick Business School et d'une licence en langues vivantes de l'université de Leeds. Depuis 2004, il travaille pour Bridgnorth Aluminium, une filiale de Viohalco, en tant qu'Administrateur délégué. Il a auparavant occupé plusieurs postes dans le commercial, dont 10 ans au sein de British Steel. M. Macvicker a été président de la Fédération de l'aluminium au Royaume-Uni de 2014 à 2015, et a été président du Conseil des métaux du Royaume-Uni de 2016 à 2019. Il est actuellement un administrateur de Metal Agencies Ltd, une société affiliée de Viohalco. Il est également directeur de la chambre de commerce du Shropshire et de l'Aluminium Federation au Royaume-Uni.

Rudolf Wiedenmann *(membre non exécutif du Conseil)*
M. Wiedenmann est titulaire d'un master en chimie de l'université Louis-et-Maximilien de Munich et d'un titre de docteur en sciences naturelles. Il siège au Conseil d'administration d'Icme Ecab S.A. Dans le passé, il a travaillé en tant que directeur du centre de recherche et développement et directeur général de la division câbles électriques de Siemens, en Allemagne. Il a présidé l'Association européenne des Fabricants de Câbles.

Margaret Zakos *(membre non exécutif du Conseil)*
Mme Zakos est titulaire d'une licence de l'université Queen's au Canada. Elle a été consultante auprès d'un cabinet de conseil en gestion basé aux États-Unis et a occupé un poste opérationnel de cadre supérieur au Mount Sinai Medical Centre, à New York. Elle a possédé et géré des entreprises privées en courtage d'assurance et en promotion immobilière. Elle a été membre de différents conseils de fondation et du conseil d'administration du Kingston Health Sciences Centre, notamment en tant que membre du comité des finances et de l'audit pendant de nombreuses années. Actuellement, elle est active dans des sociétés holding immobilières. Elle est également membre du Conseil d'administration et du comité d'audit de Viohalco SA.

Maria Kapetanaki *(membre non exécutif du Conseil)*
Mme Kapetanaki est titulaire d'un BA en économie et en informatique (Phi Beta Kaopa) de l'université Rutgers et d'un MBA de la Columbia Business School. Elle a rejoint le Groupe Viohalco en 2011, d'abord à Halcor, et plus tard dans l'année, elle a rejoint la direction de trésorerie de Viohalco. Elle est actuellement trésorière pour les marchés de capitaux et le financement et, depuis 2021, elle occupe également le poste de responsable de la stratégie et de la gestion des risques. Auparavant, elle a travaillé pendant 18 ans dans le secteur bancaire et financier, d'abord en tant que courtier en instruments du marché monétaire et en titres à revenu fixe chez HSBC Grèce et chez Sigma Securities S.A., plus tard en tant qu'investisseur institutionnel, en tant que directrice générale d'Arrow Asset Management S.A. et enfin en tant que responsable de la gestion des risques de Proton Bank.

Joseph Rutkowski *(membre non exécutif du Conseil)*
Ancien vice-président exécutif de Nucor Corporation chargé du développement domestique et international de 2001 à 2010. M. Rutkowski est devenu vice-président exécutif en 1998, en charge de toutes les activités sidérurgiques. Auparavant, il était vice-président et directeur général de Nucor Steel à Darlington, SC, et à Hertford County, NC. Il a rejoint Nucor en 1989 en tant que directeur de Nucor Cold Finish et a également occupé le poste de directeur de la fusion et de la coulée à Nucor Steel-Utah. Il a occupé plusieurs postes dans le secteur de l'acier et d'autres secteurs associés après avoir obtenu en 1976 une licence en Mécanique et science des matériaux de l'Université Johns Hopkins. Il a également été Président de l'Association of Iron and Steel Engineers. Il est actuellement associé au sein de Winyah Advisors, LLC, une société de conseil en management. Il est également membre du Conseil d'administration d'Insteel Industries IIIN, cotée au NYSE, et de Viohalco SA (Belgique).

Marina Sarkisian Ochanesoglou *(membre non exécutif indépendant du conseil)*
Mme Sarkisian Ochanesoglou est titulaire d'une maîtrise en ingénierie environnementale et d'une licence en ingénierie civile de l'Imperial College of Science Technology and Medicine. Elle possède plus de 20 ans d'expérience en ingénierie et gestion de l'environnement. Au cours de cette période, elle a travaillé en tant que consultante indépendante pour Ecos Consultancy et Panagopoulos & Associates, et en tant que membre senior du département des services environnementaux d'Athens International Airport S.A. Elle est également membre du Conseil d'administration de Terna Energy depuis juin 2021.

Manuel J. Iraola *(membre non exécutif indépendant du conseil)*
M. Iraola est le PDG d'Aloaris, une société présentant des services de développement et de leadership à une vaste gamme d'industries. Avant Aloaris, il a passé 20 ans auprès de la Phelps Dodge Corporation, en tant que

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Président et CEO de Phelps Dodge Industries (PDI), une entreprise diversifiée, au chiffre d'affaires de 3 milliards de dollars américains et employant 5.000 personnes dans 27 pays. M. Iracla était membre de conseils d'administration de sociétés cotées à la Bourse de New York (NYSE), parmi lesquelles Phelps Dodge Corporation, Central Hudson Energy Group, Schweitzer Mauduit International Inc. et Southern Peru Copper. Il est titulaire d'un MBA de la Sacred Heart University à Fairfield, Connecticut, et d'un BS en Génie industriel de l'Université de Puerto Rico. Il est également diplômé de l'Executive Management Programme de l'Université d'État de la Pennsylvanie, du Directors Institute Wharton/Spencer et du Programme PD- Thunderbird Global Management.

William Gallagher *(membre non exécutif indépendant du conseil)*
M. Gallagher est titulaire d'un BA en Économie de l'université Yale, d'un titre de docteur en droit de l'université du Michigan (Ann Arbor) et d'un diplôme d'études juridiques européennes du Collège d'Europe (Bruges). Il enseigne actuellement la finance à l'École supérieure de Commerce de Paris, campus de Londres et le droit à l'université de Nicosie, Chypre. M. Gallagher est également consultant chez NN Dynamic Counsel Ltd. Auparavant, il était conseiller en marchés de capitaux chez Credit Suisse à Londres entre 2015 et 2017. De 2000 à 2014, chez UBS à Londres, il a occupé des postes de direction, notamment celui de président mondial du comité d'engagement des marchés de capitaux de dette d'UBS. Il a également travaillé à New York en tant que banquier chez Lehman Brothers et en tant qu'avocat en finance d'entreprise chez Gibson, Dunn & Crutcher.

Nomination du Conseil

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil. La nomination requiert, au minimum, que la majorité du capital soit présent ou représenté. Elle est adoptée à une majorité simple de 50 % des votes exprimés. Ils sont nommés pour un mandat d'un an, renouvelable. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant, cette vacance peut être comblée à titre temporaire par vote unanime des administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à la nomination définitive d'un administrateur.

Toute proposition relative à la nomination d'un membre du Conseil émanant des rangs des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil fondée sur la recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de nomination et de rémunération examine tous les candidats et veille à conserver un équilibre satisfaisant en termes d'expertise, de connaissances et d'expérience entre les membres du Conseil d'administration.

Le Conseil détermine les candidats qui répondent aux critères d'indépendance fixés par la loi. Pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil doit satisfaire aux critères définis par le principe 3.5 du Code de gouvernance d'entreprise. Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus à ces critères d'indépendance est tenu d'en informer immédiatement le Conseil d'administration.

Le Conseil de Cenergy Holdings a passé en revue tous les critères applicables à l'évaluation de l'indépendance des membres conformément au CSA et au code de gouvernance d'entreprise et a considéré que Mme Sarkisian Ochanesoglou, M. Manuel Iraola et M. William Gallagher remplissent ces critères et sont membres indépendants.

Étant une holding orientée vers les activités du secteur industriel, Cenergy Holdings n'a pas mis en place de politique de diversité officielle pour son Conseil d'Administration ou ses dirigeants. L'expertise requise limite la possibilité de diversification des genres. Il est courant dans le monde que dans un environnement industriel de traitement des métaux, la grande majorité du personnel soit composée d'hommes.

Néanmoins, Cenergy Holdings emploie du personnel qualifié et expérimenté sans aucune discrimination et s'efforce d'assurer la diversité en termes de nationalité, d'âge, de religion et d'origine ethnique.

Toutefois, la Société a reconnu l'exigence légale de l'article 7.86 du CSA selon lequel au moins un tiers des membres du Conseil d'administration de la Société doit être de genre différent de celui des autres membres à compter de l'exercice commençant le 1er janvier 2022. La composition actuelle du Conseil satisfait à cette exigence. Le comité de nomination et de rémunération prend cette exigence au sérieux lorsqu'il envisage les futurs membres du Conseil.

Une description détaillée de la politique de la Société en matière de « Droits de l'homme et du travail » est fournie dans la section « Informations non financières ».

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Fonctionnement

Le Conseil a élu parmi ses membres M. Xavier Bedoret en tant que président du Conseil (le « Président »). Le président dirige les travaux du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des réunions après consultation des membres de la direction exécutive. Le Président s'assure que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises et claires, en temps utile.

Le Conseil a désigné un secrétaire, M. Xavier Bedoret, pour le conseiller sur tous les thèmes de gouvernance d'entreprise (le « Secrétaire chargé de la gouvernance d'entreprise »).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Société et, dans tous les cas, au moins quatre fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la Société en Belgique.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion. Le Conseil peut adopter des résolutions écrites à l'unanimité, qu'il approuve en vertu d'un document écrit.

Le tableau suivant donne la liste des réunions du Conseil d'administration qui ont eu lieu en 2022 :

Tableau 8 : Réunions du Conseil tenues en 2022

Date et lieu	Participation
18 mars 2022 (visioconférence)	Présents : 10 Représentés : - Absents : -
19 mai 2022 (visioconférence)	Présents : 9 Représentés : 1 Absents : -
31 mai 2022 (Bruxelles)	Présents : 10 Représentés : - Absents : -
21 septembre 2022 (Athènes)	Présents : 10 Représentés : - Absents : -
17 novembre 2022 (visioconférence)	Présents : 10 Représentés : - Absents : -
7 décembre 2022 (Bruxelles)	Présents : 9 Représentés : 1 Absents : -

Comités du Conseil

Le Conseil a constitué deux comités pour l'aider et le conseiller dans des domaines précis. Il s'agit du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération. Les compétences de ces comités sont, pour l'essentiel, exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

Comité d'audit

Le Conseil a mis en place un comité d'audit conformément à l'article 7:99 du CSA (le « comité d'audit ») qui se compose des membres suivants :

- Xavier Bedoret (président) ;
- Simon Macvicker ; et
- William Gallagher.

La majorité des membres du comité d'audit disposent d'une expérience et d'une expertise suffisantes, notamment en comptabilité, audit et finance, acquises au cours de leurs activités professionnelles précédentes ou actuelles.

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise, le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et rencontre au minimum deux fois par an le commissaire-réviseur.

Le comité d'audit formule des

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

recommandations au Conseil d'administration sur des questions de comptabilité, d'audit et de contrôle interne et en particulier :

- surveille le processus de reporting financier ;
- surveille l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la Société, ainsi que la fonction d'audit interne ;
- surveille la qualité de l'audit statutaire des comptes annuels consolidés, y compris le suivi sur les questions et recommandations du commissaire ;
- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination du commissaire ; et
- examine et surveille l'indépendance du commissaire , en particulier en ce qui concerne l'offre de services non liés à l'audit à la Société.

Le comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil sur l'exercice de ses fonctions, en identifiant les points qui, selon lui, nécessitent des mesures ou des améliorations, et au moins à chaque fois que le Conseil publie les comptes annuels et les comptes consolidés.

En 2022, le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises : le 16 mars par vidéoconférence, le 30 mai à Bruxelles, le 20 septembre à Athènes et le 6 décembre à Bruxelles, avec tous les membres présents.

Comité de nomination et de rémunération

Le Conseil a mis en place un comité de nomination et de rémunération conformément à l'article 7:100 du CSA et au principe 4.19 du code de gouvernance d'entreprise (le « comité de nomination et de rémunération ») qui se compose des membres suivants :

- Joseph Rutkowski (président) ;
- Manuel Iraola ;
- Margaret Zakos et
- Marina Sarkisian Ochanesoglou (depuis le 16 mars 2022, en vertu d'une décision du Conseil).

Conformément au principe 4.20 du code de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration de Cenergy Holdings a opté pour un comité de nomination et de rémunération combiné. Le 31 mai 2022, M. Joseph Rutkowski a été nommé membre du Conseil d'administration de Viohalco, société mère de Cenergy Holdings, et a donc cessé de remplir les critères d'indépendance énoncés dans le CSA et le Code de Gouvernance d'entreprise. Depuis cette date, le comité de nomination et de rémunération ne compte que deux membres indépendants sur les quatre membres du Conseil nommés.

Le comité se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour exercer ses fonctions.

Le comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil d'administration principalement sur les questions relatives à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et de la direction exécutive. En particulier, le comité de nomination et de rémunération .

- formule des recommandations au conseil sur la nomination et la rémunération des membres du Conseil et de la direction exécutive ;
- identifie et nomme des candidats pour pourvoir aux postes vacants et les soumet à l'approbation du Conseil ;
- donne des conseils concernant des propositions de nomination émanant des actionnaires ;
- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et formule des recommandations au Conseil concernant d'éventuels changements ; et
- rédige un rapport sur la rémunération qu'il adresse au Conseil ; ce rapport contient notamment des propositions relatives à la politique de rémunération, ainsi que des recommandations fondées sur ses conclusions.

En 2022, le comité de nomination et de rémunération s'est réuni à quatre reprises : le 15 mars par vidéoconférence, avec tous les membres présents, le 30 mai et le 6 décembre à Bruxelles, avec trois membres présents, et le 20 septembre à Athènes, avec tous les membres présents.

Évaluation du Conseil et des comités

Le Conseil évalue régulièrement sa taille, sa composition et la performance de ses comités, de même que ses interactions avec la direction exécutive. Conformément au principe 9.1 du code de gouvernance d'entreprise, en décembre 2022, le Conseil a mené une enquête d'auto-évaluation afin d'examiner sa performance, sa taille, sa composition, son fonctionnement et celui de ses comités (principe 9.1). Sur la base des résultats de cette évaluation, le Conseil a conclu que la composition et le fonctionnement sont satisfaisants et conformes aux réglementations applicables.

Les membres non exécutifs du Conseil se réunissent également régulièrement après les réunions du Conseil pour évaluer leur interaction avec la direction exécutive.

La performance de la direction exécutive est également évaluée de manière informelle par le biais de la présentation de la performance de la Société par rapport aux états financiers intermédiaires et annuels.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Direction exécutive

La direction exécutive de la Société se compose du vice-président exécutif, M. Dimitrios Kyriakopoulos, du directeur général (CEO), M. Alexios Alexiou et du directeur financier (CFO), M. Alexandros Benos.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

Dimitrios Kyriakopoulos, *vice-président exécutif*
Veuillez consulter, ci-dessus : « Informations sur les membres du Conseil », dans la section Conseil d'administration.

Alexios Alexiou, *CEO*
M. Alexiou est CEO de Cenergy Holdings depuis 2020. Avant cela, il était co-directeur général de Cenergy Holdings depuis sa constitution en 2016. M. Alexiou est également directeur général et membre exécutif du Conseil d'administration du Groupe Hellenic Cables, une société de Cenergy Holdings. Il travaille pour Viohalco depuis 1996. Il est titulaire d'un BSc en économie de l'Université du Pirée et d'un MSc en finance de l'Université Strathclyde. Bénéficiant de plus de 16 ans d'expérience dans les secteurs de la finance et des câbles technologiques, il a rejoint Viohalco en 1996 en tant que commissaire aux comptes. Depuis, il a occupé les postes de Finance Manager de Hellenic Cables (2002 à 2003), de directeur général d'Icme Ecab (2003 à 2008) et, depuis 2009, il occupe le poste de directeur général de Hellenic Cables.

Alexandros Benos, *Chief Financial Officer*
M. Benos est le CFO de Cenergy Holdings depuis mai 2018. Il est titulaire d'un diplôme en sciences économiques de l'Université d'Athènes, d'un BA et d'un MA en économie du Trinity College, Université de Cambridge, au Royaume-Uni, et d'un doctorat en finances de la Graduate School of Business du Stanford University aux États-Unis. Il possède une vaste expérience dans le domaine bancaire. Il a rejoint la Banque nationale de Grèce au début des années 2000, en premier lieu pour mettre en place le Cadre d'évaluation des Valeurs à risque pour les Risques du Marché et, ensuite, pour développer les systèmes de notation des créanciers pour des entreprises et diriger les programmes de mise en œuvre « Bâle II et III » dans l'ensemble du Groupe NBG. M. Benos a été directeur du service de contrôle & architecture des risques du groupe de la banque, en 2010. Il a été vice-directeur général de la gestion des risques du groupe NBG, en 2013. Enfin, en 2015, il fut nommé agent principal de gestion des risques du groupe. Il est membre du Conseil d'administration d'ETEM Gestamp Aluminium Extrusions SA et de Gestamp ETEM Automotive Bulgaria SA. Il est également membre indépendant du Conseil d'administration et vice-président non exécutif de CNL Capital, une société de participation en capital-risque en Grèce. Il a précédemment siégé au Conseil d'administration de nombreuses banques et compagnies d'assurance, et a occupé des postes universitaires aux États-Unis (GSB, université de Stanford), en France (M.S. Finance International, HEC School of Management à Paris), Suisse (département d'Économie, université de Genève) et Grèce (département Banque et finance, université du Pirée).

La direction exécutive est chargée de la gestion courante de la Société. Elle est également responsable de l'exécution des résolutions du Conseil.

Fonctionnement
En particulier, le Conseil a chargé la direction exécutive des missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques à présenter au Conseil ;
- préparer les plans annuels et stratégiques ;
- mettre en place les contrôles internes ;
- assurer le suivi et la gestion des résultats de la Société et de sa performance au regard des plans stratégiques et financiers ;
- présenter au Conseil des avant-projets des états financiers de la Société complets, précis et en temps opportun, conformément aux normes comptables applicables et aux politiques de la Société, ainsi que les communiqués de presse que la Société doit publier ;
- présenter au Conseil une évaluation équilibrée et complète de la situation financière de la Société et formuler des recommandations au Conseil portant sur les domaines qui relèvent de ses compétences.

Politique de rémunération

La présente politique de rémunération énonce les principes applicables à la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction exécutive de Cenergy Holdings.

Procédure
Cette politique de rémunération a été préparée par le Conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et de rémunération. Elle a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2022 et sera soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires chaque fois qu'il y aura un

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

changement significatif, et au moins tous les quatre ans.

Cette politique peut être revue par le Conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et de rémunération.

Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut, sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, déroger temporairement à la politique de rémunération si cette dérogation est nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la durabilité de la Société ou pour en assurer la viabilité.

Pour l'élaboration de cette politique de rémunération, le Conseil, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, prend en considération l'existence éventuelle de conflits d'intérêts. Afin de prévenir de tels conflits d'intérêts, chaque membre du Conseil et chaque membre de la direction exécutive est tenu d'agir en évitant tout conflit d'intérêts et en faisant prévaloir l'intérêt de Cenergy Holdings avant ses intérêts personnels.

Ils sont également tenus d'informer le Conseil des conflits d'intérêts dès leur apparition. En cas de conflit d'intérêts, le Conseil est tenu de mettre en œuvre les procédures spécifiques de résolution des conflits énoncées aux articles 7:96 du Code belge des sociétés et des associations (CSA).

La politique de rémunération est basée sur les conditions de marché prédominantes pour des sociétés comparables, rémunérant au niveau concurrentiel du marché, obtenu par le biais d'une l'analyse comparative. Elle tient compte des responsabilités, de l'expérience, des compétences requises et de la participation/contribution des membres du Conseil d'administration et des membres de la direction exécutive.

Le Conseil de Cenergy Holdings, société holding d'un portefeuille principalement industriel, vise à préserver la valeur à long terme pour ses actionnaires. La détermination et l'évolution de la politique de rémunération de la Société sont étroitement liées à la croissance, aux résultats et au succès de la Société dans son ensemble. La politique de rémunération de la Société repose sur l'équité interne et la compétitivité sur le marché externe. L'objectif de la Société est d'équilibrer l'offre de salaires compétitifs tout en maintenant l'accent sur les performances et les résultats.

Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration consiste en une rémunération annuelle fixe de 25.000 euros. En outre, les membres du Conseil qui sont membres d'un comité du Conseil reçoivent une rémunération fixe de 25.000 euros par comité. Le président du Conseil perçoit une rémunération annuelle fixe supplémentaire de 20.000 euros.

Des rémunérations supplémentaires ou d'autres avantages, tels que voiture de fonction, formation, ou autres avantages en nature peuvent être attribués soit par la Société, soit par ses filiales en fonction des responsabilités et du nombre de fonctions que chaque membre du Conseil d'administration exerce au sein de la Société ou dans une ou plusieurs de ses filiales.

Les rémunérations sont attribuées prorata temporis pour la période courant d'une Assemblée générale des actionnaires à celle de l'année suivante, et payables en fin de période.

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent pas de rémunération variable ou de rémunération en actions.

Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des régimes de retraite ni à des indemnités de départ.

Direction exécutive

La rémunération des membres de la direction exécutive de Cenergy Holdings consiste en une rémunération annuelle fixe, qui est attribuée soit par la Société, soit par ses filiales.

Les membres de la direction exécutive n'ont pas droit à des régimes de retraite ou à des indemnités de départ autres que ce qui est prévu par la loi applicable dans chaque cas.

Afin de garantir la réalisation des objectifs et des priorités à court et à long terme de la Société, ainsi que la création de valeur à long terme pour toutes les principales parties prenantes, le Conseil d'administration, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, a adopté une politique de rémunération variable. Afin de mieux aligner la rémunération des directeurs sur les performances de la Société, une approche juste et équilibrée entre la rémunération fixe et la rémunération variable est établie.

Une rémunération variable à court terme et une rémunération variable à long terme seront applicables au directeur général (CEO) et au directeur financier (CFO).

Plan de rémunération variable à court terme (Short-term incentives ou STI)

La rémunération variable à court terme (STI) est liée à la performance de la Société et à la performance individuelle afin de stimuler et de récompenser la performance annuelle globale des cadres. La rémunération variable à court terme (STI) a des limites d'attribution maximales et est indiquée en tant que multiples des salaires de base respectifs. L'objectif de la STI est fixé à 50 % du salaire de base annuel mais peut varier de 0 à 120 %. Aucune clause de récupération (malus) ne s'applique.

La performance est évaluée sur une base annuelle à l'aide d'un ensemble d'objectifs de performance

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

prédéterminés fixés au début de l'année et approuvés par le Comité de nomination et de rémunération et le Conseil d'administration.

La STI est composée de deux parties, l'une fixant le financement du bonus potentiel et l'autre mesurant la performance par rapport à cinq indices pour l'obtention du bonus.

Financement : Une mesure financière (dans ce cas, l'EBITDA ajusté) est fixée comme objectif pour l'année. Il existe un seuil minimum qui fixe le minimum acceptable pour avoir un quelconque bonus. En dessous de ce seuil, aucun bonus ne peut être obtenu. À ce seuil, le bonus est financé à hauteur de 50 % du salaire de base. Si l'objectif est atteint, le bonus est financé à 100 % et le montant maximal du bonus est fixé à 120 % si l'objectif est dépassé.

Rémunération : Il est possible de gagner le montant total de la réserve établie ci-dessus. Pour ce faire, le participant doit atteindre tous les objectifs individuels fixés pour la performance dans les catégories d'objectifs/priorités suivantes : (i) Financier, (ii) Client, (iii) ESG, (iv) Processus et efficacité organisationnelle, (v) Personnel et leadership.

Pour chaque catégorie, un maximum de 20 % est alloué pour être gagné sur la base de mesures spécifiques (KPI) définissant la réussite dans chacune d'elles. Si la performance dans chaque segment est inférieure au maximum, le participant peut gagner une part au pro rata de 0 % à 20 %.

Les paramètres utilisés pour mesurer la performance sont révisés par le Conseil d'administration, avec l'aide du Comité de nomination et de rémunération, pour chaque exercice financier en fonction des objectifs et des priorités stratégiques de la Société.

Plan de rémunération variable à long terme (Long Term Incentive ou LTI)
L'objectif du plan de rémunération variable à long terme (LTI) est d'inciter les cadres à contribuer à la réalisation de performances durables et à l'amélioration des performances (la valeur des actions) de la Société à long terme, en accord avec les intérêts des principales parties prenantes.

Le LTI devrait viser environ 17 % du salaire de base annuel et sera attribué au cours des années à venir.

Une fois mise en œuvre, la composition globale de la rémunération sera structurée comme suit : salaire de base annuel (60 %), rémunération variable à court terme (30 %) et rémunération variable à long terme (10 %).

Rapport de rémunération
Le présent rapport de rémunération donne un aperçu des rémunérations attribuées au cours de l'exercice 2022 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la direction exécutive, conformément à la politique de rémunération. Il sera soumis au vote de l'assemblée des actionnaires du 30 mai 2023.

En ce qui concerne la contribution de la rémunération à la performance à long terme de la Société, la Société utilise ses indicateurs clés de la performance (à savoir, la rentabilité ajustée des capitaux investis, ou RCI ajusté) comme mesure de sa performance financière. L'évolution de la mesure au cours des cinq dernières années, telle que publiée dans les états financiers de la Société, est présentée dans une section ultérieure.

Conseil d'administration
Le tableau 9 présente un aperçu de la rémunération versée aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2022 ; tous les montants sont en euros. Les notes suivantes s'appliquent aux tableaux 9 et 10.

(a) Salaire de base : cette colonne inclut le salaire de base fixe en échange de services professionnels relatifs à leur mandat ou de tout autre service ou fonction exécutifs ou non exécutifs fournis au cours de l'exercice financier déclaré en vertu d'un contrat spécifique.
(b) Rémunération : cette colonne comprend toutes les rémunérations des membres du Conseil pour la participation aux organes d'administration, de direction ou de surveillance des réunions de la Société au cours de l'exercice considéré.
(c) Autres avantages : cette colonne inclut la valeur de tous les avantages et avantages annexes, tels que les voyages non professionnels ou non liés à l'affectation, les frais médicaux, la voiture, la résidence ou le logement, les cartes de crédit, et autres avantages en nature.
(d) Éléments extraordinaires : cette colonne inclut toute autre rémunération non récurrente, en espèces ou sous une autre forme, telle qu'une prime à la signature, une prime de fidélité, une indemnité de licenciement, une indemnité de déménagement, une indemnité de non-concurrence, une indemnité ou un rachat de contrats de travail antérieurs ou des indemnités ou prestations de départ et de licenciement.

Au cours de l'exercice 2022, aucun membre du Conseil d'administration ni aucun membre de la direction générale n'a reçu de rémunération variable, de sorte qu'aucune information de ce type n'est présentée dans les tableaux suivants.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

CENERGY HOLDINGS

Tableau 9 : Conseil d'administration – rapport de rémunération (montants en euros)

Nom	Attribué par	Rémunération fixe			Rémunération totale	Proportion de la rémunération fixe
		Salaire de base[a]	Rémunération[b]	Autres avantages[c]		
Xavier Bedoret	Cenergy Holdings	-	61.667	-	61.667	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	61.667	-	61.667	100%
Dimitrios Kyriakopoulos	Cenergy Holdings	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	25.000	-	25.000	100%
Simon Macvicker	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Rudolf Wiedenmann	Cenergy Holdings	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	13.157	-	13.157	100%
	Total	-	38.157	-	38.157	100%
Margaret Zakos	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Maria Kapetanaki	Cenergy Holdings	-	25.000	-	25.000	100%
	Filiales	-	13.193	-	13.193	100%
	Total	-	38.193	-	38.193	100%
Joseph Rutkowski	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
William Gallagher	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Manuel Iraola	Cenergy Holdings	-	50.000	-	50.000	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	50.000	-	50.000	100%
Marina Sarkisian Ochanesoglou	Cenergy Holdings	-	43.750	-	43.750	100%
	Filiales	-	-	-	-	-
	Total	-	43.750	-	43.750	100%
Rémunération totale	**Cenergy Holdings**	**-**	**430.417**	**-**	**430.417**	**100%**
	Filiales	**-**	**26.350**	**-**	**26.350**	**100%**
	Total	**-**	**456.767**	**-**	**456.767**	**100%**

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Direction exécutive
Le tableau 10 présente un aperçu de la rémunération versée aux membres de la direction exécutive au cours de l'exercice 2022 :

Tableau 10 : Direction exécutive – Rapport de rémunération (montants en euros)

		Rémunération fixe					
Nom	Payé par	Salaire de base[2]	Rémunération[3]	Autres avantages[4]	Éléments extraordinaires[5]	Rémunération totale	Proportion de la rémunération fixe
Alexios Alexiou	Cenergy Holdings	-	-	-	-	-	-
	Filiales	367.636	-	10.428	160.000	538.064	100%
	Total	367.636	-	10.428	160.000	538.064	100%
Rémunération totale à la direction exécutive de la Société[6]	**Cenergy Holdings**	**168.000**	**25.000**	**8.788**	**113.500**	**315.288**	**100%**
	Filiales	**367.636**	**-**	**10.428**	**160.000**	**538.064**	**100%**
	Total	**535.636**	**25.000**	**19.216**	**273.500**	**853.352**	**100%**

Évolution de la rémunération
Le tableau suivant présente un aperçu de l'évolution de la rémunération globale des membres du Conseil d'administration et des membres de la direction exécutive au cours des cinq derniers exercices, ainsi que de la performance de la Société par le biais de la communication de certains de ses indicateurs financiers :

Tableau 11 : Rémunération et performance de la Société

Montants en milliers d'euros	2022	2021	2020	2019	2018
Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction exécutive	1.285	1.060	1.146	991	908
Performance de la Société					
[EBITDA]	133.530	95.203	91.121	90.273	56.223
[EBITDA ajusté]	136.809	104.140	101.800	90.098	60.951
[Chiffre d'affaires]	1.426.008	1.054.203	908.417	958.016	963.797

Le ratio de rémunération, tel que défini par la section 3:6 du CSA, était de 5.7 pour 2022. Pour ce calcul, la Société a utilisé la rémunération du CEO comme membre de la direction le mieux rémunéré et la rémunération de l'employé à temps plein de la société holding - qui a travaillé pendant une année complète - comme employé le moins bien rémunéré.

La publication de ce ratio est une exigence légale et la présentation adoptée vise à se conformer aux obligations de transparence. La publication de ce ratio sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio et des directives/clarifications futures qui pourraient être publiées sur cette exigence.

Audit Externe
L'audit externe des états financiers consolidés de la Société est confié à un commissaire choisi par l'assemblée des actionnaires parmi les membres de l'institut belge des réviseurs d'entreprises.

La mission et les pouvoirs du commissaire sont ceux définis par la loi. L'assemblée des actionnaires fixe le nombre de commissaires et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 31 mai 2022, la Société a renouvelé la nomination de PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Marc Daelman, en qualité de commissaire pour une durée de trois ans.

6. Inclut la rémunération versée à la direction exécutive de la société : Dimitrios Kyriakopoulos (vice-président exécutif), Alexios Alexiou (CEO) et Alexandros Benos (CFO).

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Gestion des risques et fonction d'audit interne

Le cadre législatif et réglementaire belge sur la gestion des risques et du contrôle interne comprend les dispositions pertinentes des lois du 17 décembre 2008 sur la création d'un comité d'audit et du 6 avril 2010 sur le renforcement de la gouvernance d'entreprise, ainsi que du code belge de gouvernance d'entreprise.

Comme indiqué au chapitre sur les « Risques et incertitudes » du présent rapport annuel, la direction exécutive est chargée de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Sous la supervision de la direction exécutive, l'équipe de direction de chacune des filiales de la Société est chargée de développer une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié afin de mener les opérations de la filiale et de gérer les risques.

Le comité d'audit est chargé de suivre l'efficacité de la gestion des risques de la Société, de son système de contrôle interne et du fonctionnement de l'audit interne.

Gestion des risques

La gestion des risques est une responsabilité déléguée par le Conseil aux directeurs des filiales. Ces derniers rendent régulièrement compte de l'évaluation des risques et de l'atténuation des risques à la direction exécutive de la Société ; ils soumettent au Conseil et au comité d'audit un examen détaillé des activités qui présente les risques et les défis de l'entreprise.

Fonction d'audit interne

Le comité d'audit supervise la fonction d'audit interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les processus de l'entreprise. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. L'audit interne est effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

La fonction d'audit interne est chargée de mener des missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit interne, qui est préparé et examiné afin d'aider l'entreprise à atténuer efficacement les risques dans toutes ses activités. Les missions d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne et visent à s'assurer que les filiales se conforment à des processus de services communs en ce qui concerne leurs activités, leur production industrielle et leurs normes de consolidation. À la fin de chaque mission d'audit, la fonction d'audit interne publie un rapport d'audit contenant ses constatations et recommandations. L'équipe de direction des filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre en temps utile de mesures correctives à l'égard de chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne.

La fonction d'audit interne rapporte au comité d'audit. Le comité d'audit s'assure que le travail d'audit interne est axé sur les activités et les domaines à risque qu'il juge essentiels. Il veille à ce que la fonction d'audit interne réduise la probabilité de fraude et d'erreur et atténue efficacement les risques.

Supervision et rapport avec les filiales

Cenergy Holdings est une société holding qui fonctionne de manière décentralisée. Chaque filiale de Cenergy Holdings est responsable de sa performance et de ses résultats. L'équipe de direction des filiales est organisée autour de solides équipes mondiales et régionales, dont la responsabilité est confiée aux membres de leur conseil d'administration et de leur équipe de direction respective.

Toutes les sociétés de Cenergy Holdings sont responsables de leur propre organisation, gestion des risques et système de contrôle interne, ceux-ci étant conçus et mis en œuvre en fonction du secteur d'activité, de la localisation géographique et du type de site de production concerné.

Afin d'assurer une cohérence d'approche lorsque des sociétés distinctes traitent de questions similaires et d'optimiser la coordination au sein du réseau des filiales de la Société, le Conseil d'administration définit des politiques d'entreprise visant à fournir à la direction locale des sociétés des orientations solides et un cadre opérationnel pour une mise en œuvre et un suivi locaux optimaux.

Steelmet, une filiale de Viohalco, est chargée par des accords de sous-traitance du soutien fonctionnel envers toutes les sociétés de Cenergy Holdings. Elle déploie une équipe d'experts en la matière qui supervisent la mise en œuvre des politiques, contrôlent les performances et encouragent les meilleures pratiques tout en assurant la décentralisation et l'indépendance entrepreneuriale des unités commerciales. Le soutien qu'ils apportent concerne, entre autres, des fonctions telles que la finance, les relations avec les investisseurs, l'ESG, l'audit interne, les opérations, etc. Un centre de services partagés est également chargé de l'exécution des services communs de la Société tels que les achats, le transport, les technologies de l'information et la comptabilité.

Suivi et reporting financier

Cenergy Holdings s'est doté des procédures aux fins de l'enregistrement et du reporting appropriés des informations financières et non

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

financières. L'objectif consiste à assurer que les informations financières et non financières produites par chaque entité sont homogènes, cohérentes et comparables et que les informations financières consolidées sont justes, fiables et mises à disposition en temps opportun.

Chaque filiale fait remonter son information financière tous les mois. Il inclut le bilan, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi qu'une analyse du fonds de roulement.

Un examen de chaque segment d'activité est présenté au Conseil d'administration. Ce rapport comprend une analyse du réalisé par rapport au budget pour les informations financières et non financières, les faits marquants de la période, les perspectives de chaque segment et constitue un élément clé pour éclairer Cenergy Holdings dans sa prise de décision.

Conflits d'intérêts

Conformément à l'article 8 de la Charte de gouvernance d'entreprise, en cas de conflit d'intérêts pour un membre du Conseil, un actionnaire ou une autre société de Cenergy Holdings, le Conseil est tenu d'appliquer les procédures spécifiques de résolution de conflit définies aux articles 7:96 et 7:97 du CSA.

Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive est tenu d'agir sans conflit d'intérêts et de toujours faire passer l'intérêt de la Société avant le sien. Chaque membre du Conseil et de la direction exécutive est tenu d'organiser ses affaires personnelles et professionnelles de façon à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec la Société.

Tous les membres du Conseil informent le Conseil des conflits d'intérêts dès qu'ils surviennent. Si le conflit d'intérêts revêt un caractère confidentiel, les membres du Conseil s'abstiennent de participer aux discussions et délibérations sur le sujet, conformément à l'article 7:96 du CSA. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du CSA, et implique une transaction ou une relation contractuelle entre la Société ou une de ses entités liées, d'une part, et un membre du Conseil ou de la direction exécutive (ou une société ou entité ayant un rapport étroit avec ce membre du Conseil ou de la direction exécutive) d'autre part, ce membre doit informer le Conseil du conflit. Celui-ci est tenu de veiller tout particulièrement à ce que l'approbation de la transaction soit impartiale et motivée par le seul intérêt de la Société.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non couvert par l'article 7:96 du CSA, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations du Conseil et au vote.

Depuis que la Société est cotée en bourse, le Conseil n'a pas été notifié de transactions ou d'autres relations contractuelles entre Cenergy Holdings et les membres de son Conseil d'administration ayant causé un conflit d'intérêts au sens des articles 7:96 et 7:97 du CSA.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

CENERGY HOLDINGS

Structure de l'actionnariat

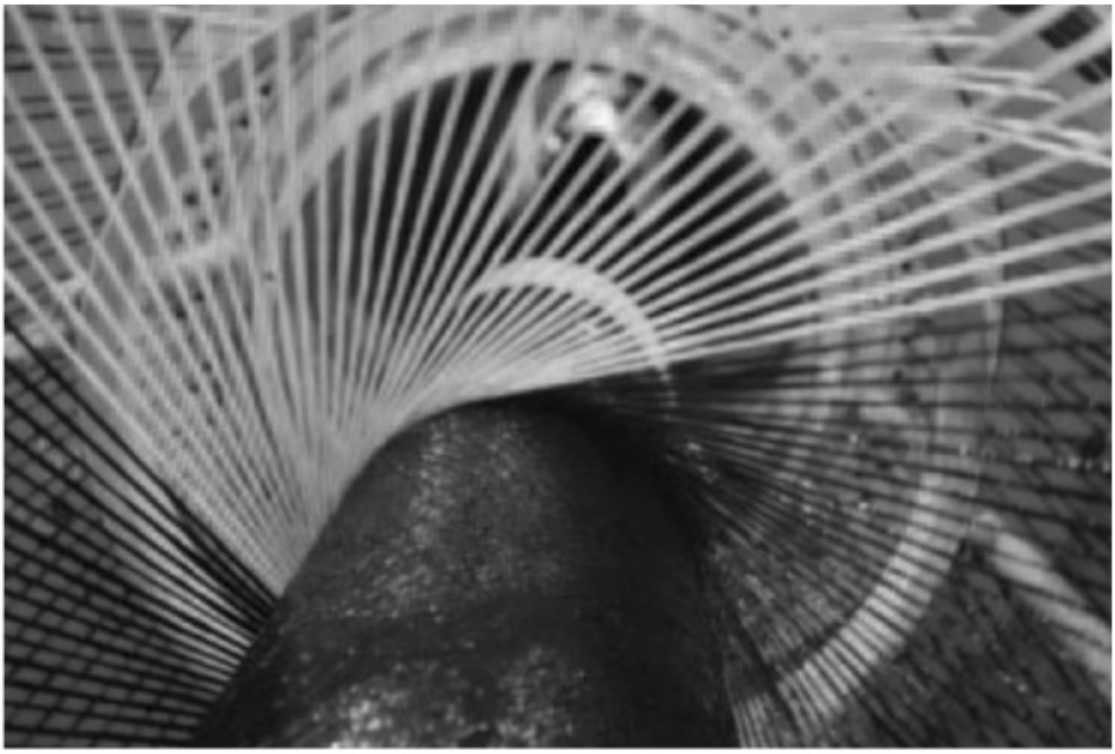

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Structure du capital

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société s'élevait à 117.892.172,38 euros représentés par 190.162.681 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital social autorisé.

Cenergy Holdings a reçu une notification de transparence datée du 23 avril 2021 indiquant que Viohalco S.A. détient directement 79,78 % des droits de vote de la Société. En vertu de l'obligation prévue à l'article 14 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées, Cenergy Holdings publie le contenu de la notification qu'elle a reçue sur son site Internet (www.cenergyholdings.com).

Toutes les actions de la Société appartiennent à la même catégorie de titres et peuvent être nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment opter pour la dématérialisation de leurs actions nominatives et inversement.

Les transferts d'actions ne sont pas restreints dans les statuts de la Société. Toutes les actions de la Société sont librement cessibles. Chaque action confère à son détenteur un droit de vote.

Restriction des droits de vote

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires. À condition que les actionnaires soient admis à l'Assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus, ils bénéficient d'une liberté sans restriction pour exercer leurs droits de vote.

Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Cenergy Holdings.

L'article 6.4 des statuts stipule que les actions de la Société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

Transparence

En vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la « **Loi Transparence** »), la Société exige que toute personne physique ou morale, qui acquiert, directement ou indirectement, des titres de la Société conférant le droit de vote, notifie à la Société et à l'autorité des services et des marchés financiers (la « **FSMA** ») le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent ou dépassent 5 % du total des droits de vote existants. Une notification similaire est également obligatoire dans les cas suivants :

- acquisition ou cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote ou modification de la répartition des droits de vote, lorsque le pourcentage des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse 10 %, 15 %, 20 % et ainsi de suite par tranche de 5 % du total des droits de vote existants ;
- admission pour la première fois des actions de la Société à la négociation sur un marché réglementé, lorsque les droits de vote liés à ces titres conférant le droit de vote représentent 5 % ou plus du total des droits de vote existants ;
- conclusion, modification ou résiliation par des personnes physiques ou morales d'un accord d'action de concert lorsque le pourcentage des droits de vote concernés par l'accord ou le pourcentage des droits de vote détenus par l'une des parties à l'accord, dépasse ou tombe en dessous des seuils fixés au § 1, ou si la nature de l'accord d'action de concert est modifiée ;
- franchissement de seuils de notification obligatoire plus stricts prévus par les statuts de la Société.

La notification doit avoir lieu dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote à l'origine de l'arrivée au seuil. La Société doit publier l'information dans les trois jours de cotation qui suivent la réception de l'avis de notification.

Lors des Assemblées des actionnaires de la Société, aucun actionnaire ne peut revendiquer un nombre de votes supérieur à celui lié aux titres ou droits qu'ils ont notifiés

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

à la Société conformément à la Loi Transparence, avant la date de l'assemblée générale, sous réserve de certaines exceptions.

Vous trouverez la forme sous laquelle ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site internet de la FSMA (www.fsma.be).

Les droits de vote détenus par les principaux actionnaires de la Société sont disponibles sur le site internet de Cenergy Holdings (www.cenergyholdings.com).

Cenergy Holdings n'a pas connaissance de l'existence d'un quelconque accord entre ses actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert ou à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Politique de distribution et de dividende

Cenergy Holdings n'a pas d'historique de distribution de dividendes. Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires au cours de la vie de la Société comme elle réinvestit les bénéfices dans son activité.

La politique de distribution de dividende sera réexaminée par le Conseil d'administration en temps voulu et, si la politique évolue, la Société informera le marché en conséquence. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée que la Société procédera à des versements de dividendes à l'avenir. Ces versements dépendront d'un certain nombre de facteurs, dont les perspectives de la Société, ses stratégies, ses résultats d'exploitation, ses bénéfices, ses exigences de fonds propres, ses excédents de trésorerie, sa situation financière générale, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs jugés appropriés par le Conseil d'administration. En raison de ses intérêts et participations dans un certain nombre de filiales et sociétés affiliées, les comptes sociaux de la Société et sa capacité à verser des dividendes dépendent en partie de la perception de dividendes et de distributions de ces filiales et sociétés liées.

Le versement de dividendes par ces filiales et sociétés liées est subordonné à la suffisance des bénéfices, des flux de trésorerie et des réserves distribuables.

En vertu du droit belge, le calcul des montants pouvant être distribués aux actionnaires sous la forme de dividendes ou autres doit être déterminé sur la base des états financiers non consolidés de la Société. Conformément à la loi belge sur les entreprises, les statuts de la Société obligent également cette dernière à allouer chaque année au moins 5 % de son bénéfice annuel net à une réserve légale jusqu'à atteindre au moins 10 % du capital social de la Société. Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée que des dividendes ou des versements similaires seront effectués à l'avenir.

Assemblées des actionnaires

Assemblées

L'Assemblée annuelle des actionnaires de la Société se tient chaque dernier mardi de mai, à 10 h 00 ou, si ce jour est un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des lieux autres que le siège social de la Société.

Les Assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la Société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le commissaire aux comptes de la Société, ou à la demande d'actionnaires représentant au moins 10 % du capital social de la Société.

Quorum et majorités requis pour la modification des statuts

La modification des statuts de Cenergy Holdings requiert, au minimum, que la majorité du capital soit présent ou représenté. Elle est adoptée à une majorité qualifiée de 75 % des votes exprimés. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour. Cette nouvelle assemblée générale est considérée comme ayant atteint le quorum et comme étant valablement convoquée indépendamment de la proportion du capital social de la Société représenté.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

pwc

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE CENERGY HOLDINGS SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Cenergy Holdings SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 31 mai 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 199.321.192 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 21.587.990.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

Point clé de l'audit

Le point clé de l'audit est le point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

Point clé de l'audit: Test de perte de valeur sur les immobilisations financières (participations aux entreprises liées)

Description du point clé de l'audit

Le compte du bilan 280/1 de Cenergy Holdings SA au 31 décembre 2022 inclut des participations aux entreprises liées pour un montant de EUR 183.274.331.

Nous considérons le test de perte de valeur sur les participations aux entreprises liées comme étant le plus important à notre audit dans la mesure où la section comptable y-relative représente un montant significatif du total de l'actif. De plus, une telle évaluation de la perte de valeur implique un niveau de jugement important de la part du management, dans le cas d'une quelconque réduction de valeur à caractère permanent, considération faite des résultats futurs et des flux de trésorerie générés des sociétés sous-jacentes.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Pour l'analyse du test de perte de valeur sur les participations aux entreprises liées, nous avons obtenu l'évaluation du management dans laquelle la valeur de l'actif net ou la valeur d'utilité a été considérée.

En analysant l'évaluation du management relative à la perte de valeur, nous nous sommes concentrés sur la raisonnabilité et l'impact des hypothèses principales incluant les projections des flux de trésorerie, le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme et les prévisions spécifiques à l'entreprise.

En réalisant le travail décrit précédemment, nous avons utilisé nos experts internes de valorisation afin de challenger et partager des données de marché externes pour évaluer la raisonnabilité des hypothèses utilisées par le management.

De plus, nous avons apprécié si les modèles d'évaluation utilisés ont été appliqués de manière systématique dans le cadre du processus de clôture financière.

Tout en reconnaissant que les projections des flux de trésorerie et l'évaluation de perte de valeur reposent toutes deux de manière inhérente sur le jugement, nous estimons que les hypothèses utilisées par le management, dans l'évaluation du caractère permanent de la réduction de valeur, sont raisonnables.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du rapport distinct sur l'information non-financière, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, le rapport distinct sur l'information non-financière, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière est incluse dans la section 'Information non financière' du rapport annuel sur les comptes consolidés. Ce rapport sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:6, §4 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes annuels pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non-financière la Société s'est basée sur « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework ». Conformément à l'article 3:75, §1, 6° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au « UN's Sustainable Development Goals (SDG's) reporting framework » mentionné dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 30 mars 2023

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

DocuSigned by:
BCCBA40B2A5E4FB...
Marc Daelman
Réviseur d'Entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1,0		
Temps partiel	1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1,0		
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	1.611		
Temps partiel	1012			
Total	1013	1.611		
Frais de personnel				
Temps plein	1021	426.560		
Temps partiel	1022			
Total	1023	426.560		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1,0		
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	1.626		
Frais de personnel	1023	494.758		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310			
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343			
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	